



Décision n° 501 / 2022
Procédure n° : 2022/014
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de l'attribution - Fourniture et mise en œuvre du système de contrôle d'accès, la vente et la réservation en ligne pour le centre aquatique "les Antilles de Jonzac"

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;
Vu les dispositions du code de la commande publique ;
Considérant le DCE N° 2022/014 relatif au marché "Fourniture et mise en œuvre du système de contrôle d'accès, la vente et la réservation en ligne pour le Centre Aquatique "Les Antilles de Jonzac"" établi par le Maître d'œuvre Atelier Parc ;
Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 90.000,00 € HT soit 108.000,00 € TTC, (20% TVA) ;
Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 19 juillet 2022 ;
Considérant que le délai de validité des offres est de 180 jours calendaires et se termine le 15 janvier 2023 ;
Considérant que 3 offres sont parvenues :
- ELISATH, 10 rue Préfet Erignac, 54850 MESSEIN (103.991,92 € HT soit 114.792,84 € TTC,) ;
- NETLOR CONCEPT, 9 RUE DE LA RAVINELLE, 54000 Nancy (168.122,00 € HT soit 190.549,00 € TTC,) ;
- OMNIRIS TECHNOLOGIES, 2 rue de la Liberté, 26100 ROMANS-SUR-ISERE (144.940,95 € HT soit 162.581,56 € TTC,) ;

Considérant que les éventuelles négociations et corrections ont mené aux offres finales suivantes :

- ELISATH, 10 rue Préfet Erignac, 54850 MESSEIN (116.563,10 € HT soit 139.875,72 € TTC, (20% TVA))
- NETLOR CONCEPT, 9 RUE DE LA RAVINELLE, 54000 Nancy (149.572,00 € HT soit 179.486,40 € TTC, (20% TVA))
- OMNIRIS TECHNOLOGIES, 2 rue de la Liberté, 26100 ROMANS-SUR-ISERE (134.085,16 € HT soit 160.902,19 € TTC, (20% TVA))

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit NETLOR CONCEPT, 9 RUE DE LA RAVINELLE, 54000 Nancy pour un montant de 149.572,00 € HT soit 179.486,40 € TTC, (20% TVA)

La PSE suivante est retenue : Contrat de maintenance d'une durée de 3 ans ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article unique : D'attribuer le marché "Fourniture et mise en œuvre du système de contrôle d'accès, la vente et la réservation en ligne pour le Centre Aquatique "Les Antilles de Jonzac"" au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit NETLOR CONCEPT, 9 RUE DE LA RAVINELLE, 54000 Nancy pour un montant de 149.572,00 € HT soit 179.486,40 € TTC, (20% TVA)

La PSE suivante est retenue : Contrat de maintenance d'une durée de 3 ans.

Fait à Jonzac, 01 SEP. 2022

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17502 JONZAC Cedex